



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20181108-CONS-AG-18-125  
-DE  
Date de réception préfecture : 13/11/2018

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

Conseil du 8 novembre 2018

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Approbation du plan de formation pluriannuel et mutualisé 2018-2019-2020**

L'an Deux Mille dix-huit, le huit novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 octobre 2018.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Lucien NATALI,

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean Joseph MASSONI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Jean Louis MILANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Pierre SAVELLI, Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Serena BATTISTINI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

**OBJET : Approbation du plan de formation pluriannuel et mutualisé 2018-2019-2020**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-391 du 5 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets n° 2008-512 et 2008-513 relatifs à la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 27 septembre 2018 ;

Vu le bureau communautaire du 29 octobre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant qu'il convient de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit assurer la cohérence entre les orientations générales de l'établissement, les souhaits individuels des agents, la relation à l'usager pour un service public de qualité dans un contexte de modernisation et de bien-être au travail ;

Considérant que la délégation Corse du CNFPT et les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bastia se sont associées pour construire une démarche commune d'élaboration de plan de formation mutualisé ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(Abstention : François-Xavier Riolacci)**

Le plan de formation pluriannuel et mutualisé de la Communauté d'Agglomération de Bastia, institué pour une durée de trois ans, au titre des années 2018-2019-2020, ci-annexé ;

Le Président à signer le plan de formation et tous documents et actes s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13 NOV. 2018  
Et publication ou notification  
du 13 NOV. 2018.  
Charlotte GAGNE



LE PRESIDENT

François TATTI